

— RAPPORT —
ANNUEL 2023

FACCIO





édito

Christophe
Carlier

Président de la **Facco**

Si vis pacem, para bellum. La succession de crises que notre industrie a traversée au cours de la dernière décennie, qu'elles soient médiatiques, sanitaires animales ou humaines, réglementaires ou géopolitiques n'a fait que renforcer l'importance d'instances professionnelles fortes à la fois en France et en Europe.

Comme annoncé l'an dernier, le Conseil d'Administration a pris le temps de la réflexion lors d'un séminaire stratégique d'une journée. Ce séminaire a été l'occasion d'évaluer de façon honnête et précise les forces et faiblesses de la Facco au regard des enjeux présents et à venir. Les débats riches et passionnés ont mis l'accent sur la nécessité de continuer la transformation de notre association tant sur la priorisation des sujets que sur nos façons de travailler.

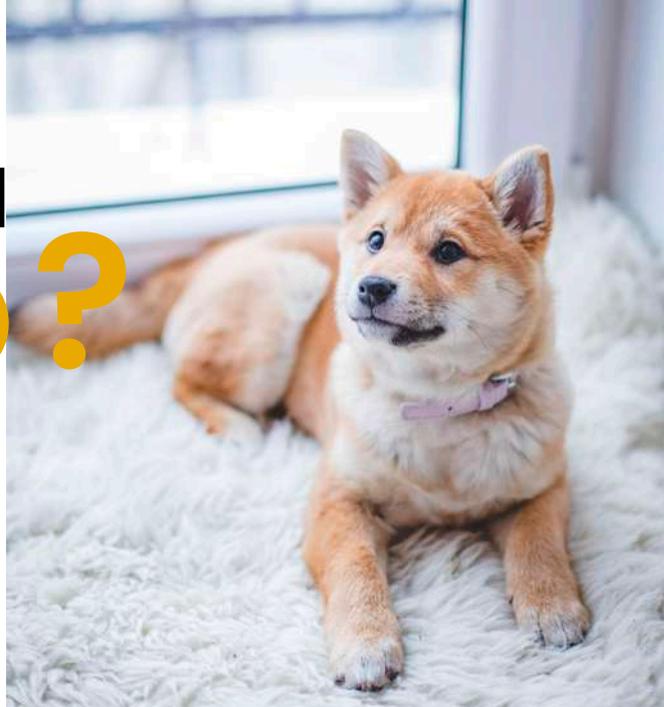
Le nombre et la complexité des sujets transverses, notamment environnementaux, nous ont amené à envisager le développement ou le renforcement d'alliances. Nous espérons ainsi accélérer et démultiplier notre veille réglementaire ainsi que notre capacité d'influence.



La première décision a été de tester une adhésion à l'ANIA pour une période d'un an minimum avec l'assurance du Secrétariat de démontrer un retour sur investissement rapide. Nous espérons ainsi bénéficier d'une mutualisation des ressources sur l'ensemble des sujets communs à l'industrie agroalimentaire tels que les plans de sobriété eau et énergie ou l'étiquetage environnemental. L'absolue nécessité d'une meilleure réactivité au niveau européen nous a aussi amené à soutenir les efforts pour une Fediaf plus forte et efficace qui passera par le renforcement de l'expertise en affaires publiques et réglementaires.

Je suis conscient que ces décisions auront un impact sur les finances de la Facco et vont générer une augmentation des cotisations de nos adhérents. Mais ces investissements sont nécessaires pour préparer notre industrie aux enjeux sociétaux qui se profilent à l'horizon.

C'est quoi la FAcco?



La **Facco** est la **F**édération des fabricants d'**A**liments pour **C**hiens, **C**hats, **O**iseaux et autres animaux familiaux.

Créée en 1965, elle compte **34 adhérents** qui représentent 98% de la production et des ventes en France. La Facco est membre de la FEDIAF (Fédération européenne de l'Industrie des aliments pour animaux familiaux).



Sa mission

Être le référent de la nutrition des animaux de compagnie en garantissant la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments qui contribueront à leur bien-être.

Comment la Facco assure t-elle sa mission ?

La Facco s'entoure d'experts, de scientifiques, de nutritionnistes et travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et la FEDIAF, notre association européenne. La Facco et ses adhérents s'appuient sur **3 outils**, qui sont des **règles volontaires**. Ils viennent s'appliquer en plus de la réglementation :

01. Le guide nutritionnel, livre de chevet de tous les formulateurs pour concevoir des recettes équilibrées en fonction des besoins physiologique et nutritionnel des chiens et des chats sur la base des dernières connaissances scientifiques.

02. Le code de bonnes pratiques d'étiquetage, dit « code FEDIAF », complément indispensable à la réglementation. Il fournit des explications et des orientations claires pour un étiquetage harmonisé au sein de l'UE.

03. Le guide de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication, meilleur ami des responsables qualité. Il permet de maîtriser les risques sanitaires tout au long du procédé de fabrication, pour garantir la salubrité des aliments.

Ces guides et code sont élaborés par la FEDIAF, notre association européenne, à laquelle les experts de la Facco participent activement. Le code FEDIAF et le guide de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication expliquent et complètent la réglementation officielle. Ils sont validés par la Commission Européenne et les

experts nationaux de chaque État membre. Règles volontaires, oui, mais strictement encadrées ! Tous les adhérents de la Facco s'engagent à suivre ces guides et sont, bien entendu, tenus d'appliquer la réglementation.



La Facco travaille également sur des documents internes pour aider ses adhérents à mieux appréhender la réglementation nationale.

Ainsi, au mois d'octobre 2022, la Facco a publié un plan de sobriété énergétique. Ses experts travaillent actuellement sur des lignes directrices pour la vente en vrac, un plan de sobriété sur l'eau ainsi qu'un guide de bonnes pratiques pour la réutilisation des eaux usées. De plus, un guide de prévention et gestion de crise a vu le jour en 2023. Il fait suite aux 2 guides de prise de parole publiés en 2019.

Le respect de la réglementation est garanti auprès des consommateurs par les autorités nationales, notamment par la DGCCRF et la DGAL, qui contrôlent régulièrement notre industrie.

La Facco continue sa quête de l'excellence !



Depuis 4 ans, la Facco est évaluée selon le référentiel Quali'OP. Conçue pour les Associations Professionnelles, la certification Engagement de service - QUALI'OP est un référentiel permettant d'évaluer la qualité des services proposés par la Facco et de valoriser notre savoir-faire. C'est un vrai gage de confiance pour nos adhérents ! L'objectif de cette certification est de formaliser et de structurer les pratiques quotidiennes et les missions des Associations Professionnelles afin de les rendre exemplaires en matière d'obligation et d'engagement. Ainsi, nous sommes évalués sur la transparence de notre organisation, la qualité de notre veille, nos actions d'influence, notre communication interne et externe ou encore la capacité d'information et d'écoute de nos adhérents.

LA RSE, C'EST QUOI ?

La RSE désigne la Responsabilité Sociétale des Entreprises. L'ISO 26000 la définit comme : « Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :

- Contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ;
- Prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- Respecte les lois en vigueur tout en

étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ;

- Est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations. »

Pour définir le périmètre de leur responsabilité sociétale, la norme ISO 26000 invite les organisations à articuler leur démarche autour de sept questions centrales : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, les loyautés des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et développement local. Ces questions centrales visent à identifier les domaines d'actions pertinents sur lesquels l'organisation va pouvoir se baser pour fixer ses priorités et mettre en place ses propres actions. Le Label Engagé RSE repose sur un référentiel constitué de 8 chapitres dans lesquels sont répartis 55 critères d'évaluation qui challengent l'organisation sur l'ensemble des 7 principes et 7 questions centrales de la norme internationale ISO 26000.

POURQUOI SE FAIRE ÉVALUER RSE ?

- Démarche structurante et d'amélioration continue pour la Facco.
- Confirmation de l'éthique et de la transparence de nos méthodes de travail.
- Intégrer tous les enjeux du développement durable dans notre

activité quotidienne mais aussi dans les actions mises en place au bénéfice de nos adhérents.

- Répondre aux attentes sociétales de nos parties prenantes, identifier les enjeux actuels et futurs afin d'anticiper les risques, d'améliorer les pratiques, de maintenir la bonne qualité de dialogue avec nos parties prenantes et d'optimiser la performance.
- Prendre de la hauteur sur notre industrie.
- Avoir une vraie évaluation de notre plan stratégique via le prisme RSE => ne pas oublier les piliers économie et sociétal dans notre réflexion !
- Nous aider à identifier et prioriser les futurs chantiers.
- Une image positive pour notre association !

UN AN APRÈS, L'INTÉGRATION DE LA RSE DANS NOTRE STRATÉGIE

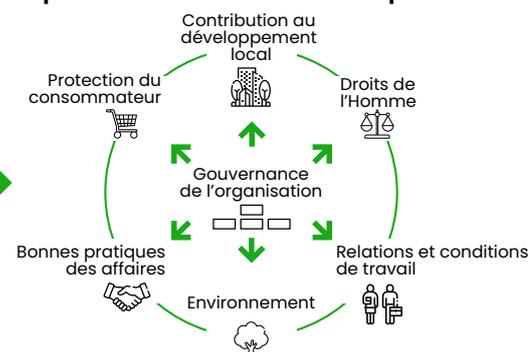
La RSE est dorénavant incluse dans notre vision stratégique. Sous ce prisme, certains projets sont devenus une évidence. La Facco, en tant que fédération responsable, se doit de réunir ses experts autour de la table et produire des documents qui serviront de guide et d'inspiration à l'ensemble de ses adhérents. Concrètement, notre engagement s'est traduit par le travail sur une feuille de route sectorielle 3R pour la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique à usage unique. Nous avons également travaillé sur un plan de sobriété « énergie ». En 2023, les chantiers vont s'appeler réutilisation des eaux usées et décarbonation. La transparence n'est pas un vain mot : des films pour présenter notre industrie sont parus ou vont paraître, nous continuons à intervenir au sein des écoles vétérinaires pour lutter contre les idées reçues, nous mettons en relation étudiants et professeurs avec les sites pour organiser des visites et présenter notre profession. Ces quelques exemples d'actions ont été intégrés dans notre feuille de route stratégique 2023-2025.

7 principes de comportement

1. Redevabilité
2. Transparence
3. Comportement éthique
4. Reconnaissance des intérêts des parties prenantes
5. Respect du principe de légalité
6. Prise en compte des normes internationales de comportement
7. Respect des Droits de l'Homme



7 questions centrales interdépendantes



Les chiffres clés

- PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES DE LA PROFESSION -

(Données économiques adhérents Facco 2022)



34

ADHÉRENTS



39

UNITÉS DE PRODUCTION



1 986 290

TONNES de produits fabriqués



80 %

DES ALIMENTS vendus en France sont fabriqués en France !

LES VENTES EN FRANCE



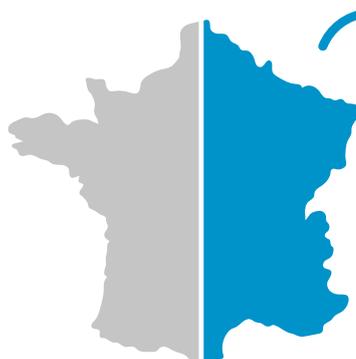
1 187 043 tonnes de produits vendus en France chaque année dont :

368 970 tonnes de produits humides (chiens/chats)

848 220 tonnes de produits secs (tous animaux)

22 542 tonnes d'aliments complémentaires.

EXPORTATION DE LA PRODUCTION



À L'EXPORT

53%

de la production est exportée, soit

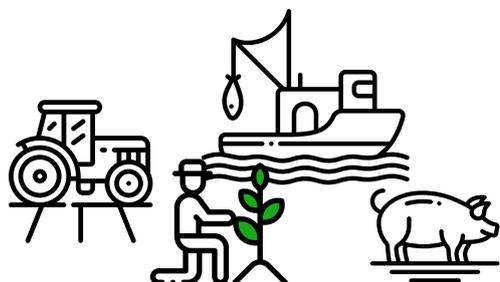
1 052 495 tonnes.

Une balance commerciale excédentaire de

+ 1 milliard d'euros.

CA DE LA PROFESSION EN 2022
4,2 milliards d'euros

LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES



1 666 120 tonnes

DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE SONT VALORISÉS, DONT :

49% proviennent de France

86% de l'Union Européenne

14% provient des Pays Tiers (dont Royaume Uni)

L'IMPACT SUR L'EMPLOI



6850 emplois directs



LES INVESTISSEMENTS DANS LA RECHERCHE

180 millions d'euros investis par l'Industrie pour améliorer les produits et la technologie des usines de production.

Les chiffres clés

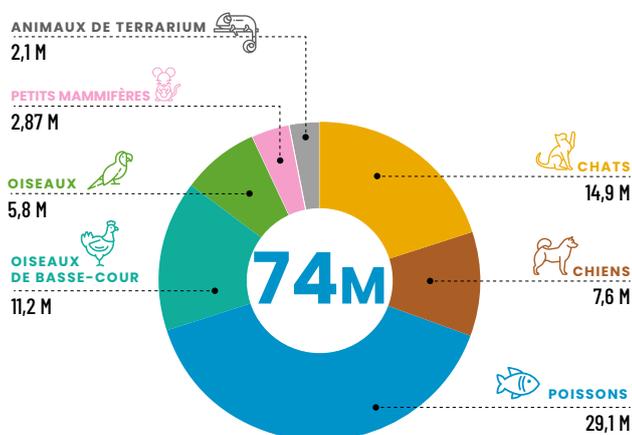
- PARC DES ANIMAUX FAMILIERS 2022 -

(Sources Kantar-Facco 2022)

50 % DES FOYERS FRANÇAIS POSSÈDENT UN ANIMAL DOMESTIQUE

Une tendance qui se stabilise depuis la précédente enquête. Si nous avons relevé un vrai engouement en 2020 en pleine crise COVID, cette tendance ne s'est pas concrétisée en 2022. La faute à l'inflation ? Aujourd'hui, **43% des foyers français possèdent un chien ou un chat** : près d'1 foyer sur 3 possède un chat et 1 foyer sur 5 possède un chien. Alors que le taux de possession de chiots et chatons était en progression lors de la dernière mesure pendant la crise sanitaire, il **revient cette année au niveau des années pré COVID**.

NOMBRE D'ANIMAUX EN FRANCE EN 2022



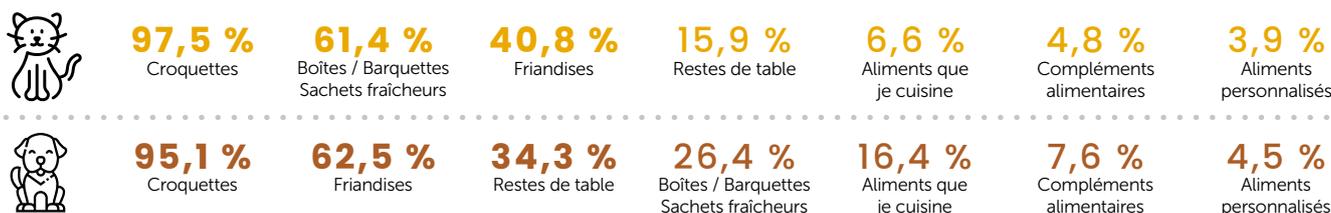
La première raison de possession est l'amour des chiens ou des chats vient ensuite la dimension bien-être tant pour soi que pour celui des enfants.

Concernant la non-possession, au-delà de la problématique des départs en week-end et vacances, qui reste la principale entrave à l'accueil d'un chien ou d'un chat, on observe cette année chez les foyers non-possesseurs, une **progression significative des freins liés au coût de possession** (respectivement +5pts et +4pts pour les chiens et les chats vs 2020), probablement le reflet du contexte inflationniste actuel. Les **complications quotidiennes liées à la possession d'un animal** (organisation en cas d'absence, emploi du temps...) sont aussi davantage citées comme barrières à la possession.

43,5% des foyers possèdent au moins un chien ou un chat.

LEUR ALIMENTATION

Quels sont les différents types d'aliments donnés par les propriétaires ?



Si les **croquettes restent l'aliment privilégié** pour nourrir les chiens et les chats, les pâtées et autres terrines sont de plus en plus plébiscitées. Enfin, les propriétaires donnent **de plus en plus les friandises** à leurs compagnons (+5,5pts chez les chiens et +6,5 pts chez les chats vs 2020).

LEURS LIEUX D'ACHAT

La **GMS** reste le principal lieu d'achat. Après une forte progression en 2020, les ventes en **magasins spécialisés** et **Internet** se stabilisent.



59 temps forts,

une année 2022 de transition verte

Toute cette année aura été marquée par la participation du Secrétariat à différents groupes de travail FEDIAF comme le bio, les biocarburants, le PEF (empreinte environnementale) ou encore à la cellule IAHP de FAM. Enfin, dès le 6 septembre, le Secrétariat et les experts de la Facco se sont lancés dans un ambitieux projet 3R. Projet qui a nécessité des réunions régulières jusqu'à fin 2022 (spoiler : et qui ont continué en 2023 !).



01 Janvier

13 : Egalim 2/DGCCRF : réunion sur le projet de décret sur l'utilisation du drapeau français

19 : Bien-être Animal – GT sur les animaux de compagnie

26 : Sortie du premier film institutionnel sur la Facco

28 : 3R : réunion de lancement de la stratégie nationale 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage)

31 : Biocarburants : réunion avec Madame Yolanda Pérez, assistante de la députée européenne Irène Tolleret.

04 Avril

11 : DGCCRF : visite du site de Sopral

13 : Biocarburants : rencontre avec la DGPE

19 : Rencontre Facco/AFCA-CIAL

28 : QUAL'OP : Évaluation de la Facco

8 | Rapport annuel 2023

02

Février

10 : ENVT : conférence sur les idées reçues en nutrition

16 : Bien-être Animal – GT sur les animaux de compagnie



05 Mai

18-19 : Séminaire stratégique de la Facco

19 : AG Facco

31 : Départ de Benjamin



03

Mars

23 : ENVA : conférence sur les idées reçues en nutrition

28 : Arrivée de Stéphanie au Secrétariat de la Facco

29 : RSE : Évaluation de la Facco

29 : Oniris : conférence sur les idées reçues en nutrition

06

Juin

1^{er} : Comité SPS 5 FAM

7 : TVA matières premières : réunion au ministère de l'économie

8 : AG Promojardin-Prom'animal

14 : AG PRODAF

15 : AG SIFCO

15 : Point presse sur les chiffres clés de la profession

17 : AG AFCA-CIAL

20 : EGALIM 2 : réunion Facco/SIFCO sur les indicateurs

22-23 : AG FEDIAF

28 : GT coproduits animaux à FAM

28 : AG SIMV

07

Juillet

1^{er} : Réunion CTI Commission agricole et agro-alimentaire internationale

7 : Comité des partenaires du CGDD sur l'affichage environnemental

7 : ESB : GT FAM sur statut négligeable



08

Août

23 : Réunion Facco, SNIA, Coopération animale nutrition animale et AFCA-CIAL

23 : ENVA : conférence sur comment choisir un aliment industriel



10

Octobre

4 : Soirée CITEO pour leurs 30 ans d'engagement pour l'environnement

12 : Réunion sur l'énergie au Ministère de l'agriculture

25 : GT vente en vrac : Facco/ PRODAF/ Jardineries et Animaleries de France

27 : Visite Purina Aubigny avec la DGAL, la DGCCRF et la DGPE

11

Novembre

4 : Réunion sur l'énergie au Ministère de l'agriculture

8 : Réunion avec les conseillers de la Représentation permanente de la France auprès de l'UE chargés des transports maritimes

16 : Comité SPS 5 FAM

17 : Réunion nutrition avec l'ENVA

24 : Oniris : conférence sur comment choisir un aliment industriel

29 : Réunion REP filière de collecte et de recyclage EVPNA Facco, SNIA, Coopération animale nutrition animale et AFCA-CIAL

09

Septembre

6 : Lancement du projet 3R avec Citéo+

12 : Biocarburants : réunion DG MOVE / FEDIAF

16 : RDV avec le Délégué ministériel aux entreprises agroalimentaires

16 : RDV avec les conseillers du ministre de l'agriculture

19 : Visite Mars Ernolsheim avec la DGAL (BEPT et BPRSE) et FAM

20 : GT vente en vrac : Facco/ PRODAF/ Jardineries et Animaleries de France

26 : BREXIT : réunion avec la Commission européenne et FEDIAF

29 : Réunion OCAD

29 : Réunion sur l'énergie au Ministère de l'agriculture

12

Décembre

1^{er} : EU Feed Chain Task Force

6 : VetAgroSup : conférence sur comment choisir un aliment industriel

7 : 3R : Visite Affinity La Chapelle-Vendômoise avec CITEO+

9 : Audition de la Facco par le CGAAER sur la valorisation de la laine

14 : Adhésion à l'ANIA

15 : Point presse sur le projet 3R

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

3R : Réduction, Réemploi et Recyclage des emballages plastiques

AFCA-CIAL : Association des Fabricants de Compléments et fournisseurs d'Additifs et ingrédients fonctionnels pour l'Alimentation Animale

BEPT : Bureau Export Pays Tiers

BPRSE : Bureau de la Prévention des Risques Sanitaires en Élevage

CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

CGDD : Commissariat Général au Développement Durable

CITEO : Acteur français de la REP pour les papiers et les emballages ménagers

CITEO+ : L'offre de conseil de CITEO

CITEO+ : L'offre de conseil de CITEO

CTI : Commission Thématique Interfiliales agricole et agro-alimentaire internationale

DGAL : Direction Générale de l'Alimentation

DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

DG MOVE : Direction Générale de la Mobilité et des Transports, Commission Européenne

DGPE : Direction Générale de la Performance Économique

ENVA : École Nationale Vétérinaire d'Alfort

ENVT : École Nationale Vétérinaire de Toulouse

ESB : Encéphalopathie Spongiforme Bovine

EVPNA : Emballages Vides des Produits de Nutrition Animale

FAM : FranceAgrimer

FEDIAF : Fédération Européenne de l'Industrie des Aliments pour Animaux Familiers

GT : Groupe de Travail

I-CAD : Identification des Carnivores Domestiques

ONIRIS : École Nationale Vétérinaire de Nantes

PRODAF : Syndicat des Professionnels de l'Animal Familier

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

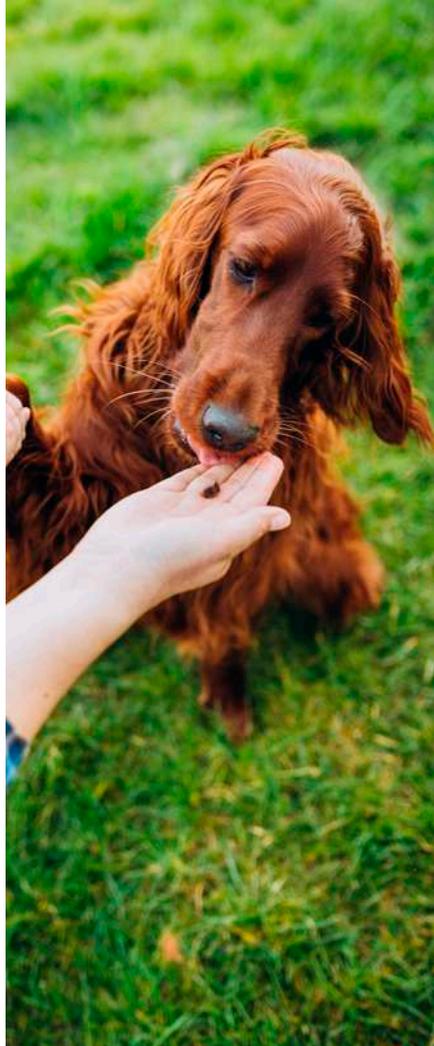
SIFCO : Syndicat des Industries Françaises des Coproduits

SIMV : Syndicat de l'Industrie du Médicament et diagnostic Vétérinaires

SNIA : Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale

SPS : Sanitaire et Phytosanitaire

VETAGROSUP : École Nationale Vétérinaire de Lyon



Quatre comités constituent les instances de réflexion qui travaillent sur les dossiers de la Profession.

Les groupes de travail (GT) sont une émanation des différents comités de la Facco. Constitués d'experts volontaires réunis autour d'une problématique commune, ils sont limités dans le temps et sont animés par le Secrétariat.

Les résultats de ces groupes sont ensuite remontés à la FEDIAF pour une harmonisation au sein de l'Europe lorsque cela est pertinent.

La Facco participe aux groupes de travail de la Fediaf (Working Group).

Depuis le mois de septembre 2022, elle soutient le Secrétariat de la FEDIAF en gérant le feed material and trade WG. Cet interim prendra fin avec la prise de fonction d'une nouvelle collaboratrice au sein du Secrétariat FEDIAF.

Environment and Sustainability WG

GT 3R

Initié suite à la consultation lancée par le ministère de la transition écologique, il a pris son essor au mois de septembre. Objectif : définir une feuille de route stratégique sur la réduction, le réemploi et le recyclage des plastiques à usage unique. Citéo+ nous appuie dans cette réalisation.

GT eau

Les experts de la Facco ont décidé de constituer ce GT pour élaborer un plan de sobriété sur l'eau et des lignes directrices pour la réutilisation des eaux usées au sein de notre industrie.

COMITÉ ENVIRONNEMENT

Le comité environnement suit les évolutions réglementaires françaises et européennes liées à l'environnement mais aussi à la santé et à la sécurité au travail. Il examine les différents aspects de l'impact des activités industrielles sur l'environnement : air, eau, effluents, emballages, et assure la participation de notre industrie au développement durable. Il collabore avec nos parties prenantes afin de mettre en œuvre une réglementation juste et proportionnée pour notre industrie.

GT Vente en vrac

Un groupe s'est créé pour accompagner la tendance de consommation en vrac et répondre à nos obligations légales. Il vise à définir des standards d'hygiène pour la mise sur le marché d'aliments en vrac.

COMITÉ MATIÈRES PREMIÈRES & COMMERCE INTERNATIONAL

Le comité matières premières & commerce international articule ses travaux autour de deux problématiques : la disponibilité des matières premières valorisées par notre industrie et l'accès aux marchés des pays tiers. Il étudie les dossiers réglementaires concernant les matières premières d'origines animale & végétale. Il participe également à la gestion des risques et des alertes. Il assure l'interface avec le Bureau des exportations pays tiers de la DGAL et les services de supports à l'exportation de FranceAgriMer.

Feed Material and Trade WG

GT étiquetage des sous-produits animaux

Suite à la multiplication des déclarations d'ingrédients d'origine animale trompeuses, un groupe d'experts s'est créé pour élaborer des recommandations afin d'étiqueter les sous-produits animaux conformément à la réglementation et aux usages de notre profession.

Groupes de travail et Comités

Nutrition WG

GT Bio

Il a pour objectif de s'assurer que la réglementation BIO en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 soit adaptée à notre production. Cela implique :

- Identifier les additifs indispensables pour produire un aliment de qualité et équilibré.
- Proposer des règles d'étiquetage adaptées.

Additives and Undesirable Substances WG

Analytical science WG

Product Communication WG

COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique prend en charge les standards et recommandations nutritionnelles, de fabrication, de méthodes analytiques et d'hygiène, ainsi que la communication produit et les allégations qui l'accompagnent.

Il participe aux travaux sur la réglementation officielle et les règles volontaires concernant les additifs, les substances indésirables et l'étiquetage.

COMITÉ COMMUNICATION

Le comité communication pilote la stratégie de communication de la Facco. Il est un cercle de réflexion qui permet le partage d'informations. Il veille au respect de la bonne formulation des messages. Il identifie les enjeux de société. Il valide des projets destinés à alimenter nos prises de parole et nos réseaux sociaux. Enfin, il est le garant de notre image et notre positionnement.

GT Affaires publiques

Créé à l'issue du séminaire stratégique de la Facco, il a 2 objectifs faire connaître et reconnaître notre industrie comme secteur essentiel et interagir sur la législation nationale tant technique (vente en vrac, fabriqué en France...) que transversale (environnement, industrie verte...) pour aboutir à la rédaction de textes justes et proportionnés.

GT PAFF

Il rédige le questionnaire utilisé pour l'enquête biannuelle sur le parc des animaux familiers français. Il analyse ensuite les résultats obtenus. Il travaille actuellement à la refonte du questionnaire et à son mode d'envoi (courrier/internet/mixte ?).

Communication WG

Merci aux experts volontaires !

Protéger le consommateur et lutter contre les pratiques commerciales trompeuses

PROTÉGER LE CONSOMMATEUR DES ALLÉGATIONS TROMPEUSES

Le « fabriqué en France » est un des critères d'achat privilégié des Français. Ainsi Egalim 2 a défini une nouvelle pratique commerciale trompeuse en interdisant de faire figurer un drapeau français, une carte de France ou tout symbole représentatif de la France sur les emballages si l'origine préférentielle n'est pas démontrée. L'origine non préférentielle permet d'établir la « nationalité » d'un produit. Dès 2021, le comité technique de la Facco s'était saisi du sujet pour expliquer aux adhérents les règles de ce calcul.

De même, les allégations environnementales sont à la mode. En attendant la directive européenne prévue en 2023 pour les encadrer, les entreprises qui induiraient en erreur le consommateur, notamment sur l'impact environnemental de leurs produits, pourraient se voir reprocher d'user de pratique commerciale trompeuse. Si la Loi Climat & résilience a étendu les pratiques commerciales trompeuses au « greenwashing » et encadré les allégations de type « neutre en carbone », la Loi AGECE de son côté a interdit de faire figurer sur un produit ou un emballage, mis sur le marché français, les mentions « biodégradable », « respectueux de l'environnement » et leurs équivalents.

Dans ce même esprit, le décret sur les caractéristiques environnementales publié en 2022 impose aux fabricants et metteurs sur le marché de fournir certaines informations aux consommateurs sur la compostabilité, l'incorporation de matière recyclée, les possibilités de réemploi ou encore la recyclabilité.



LA MISE EN VALEUR DES MATIÈRES D'ORIGINE ANIMALE

Les experts de la Facco ont constaté que la déclaration des matières premières et, notamment, celles d'origine animale, n'était pas toujours faite selon les exigences réglementaires. Certaines marques vendues principalement sur internet font preuve d'une certaine créativité et franchissent la ligne rouge. Un groupe de travail a vu le jour pour examiner les différentes pratiques et émettre des recommandations sur comment bien déclarer les matières premières d'origine animale.

CONTINUER D'INFORMER LES ÉTUDIANTS VÉTÉRINAIRES

En 2022, la Facco a continué son partenariat avec les étudiants vétérinaires. Le thème de cette année était : « comment choisir ou conseiller un aliment industriel ». L'idée n'étant pas, bien entendu, de donner aux étudiants une liste de « bons » ou « mauvais » aliments. Le but était de développer leur sens critique sur ce qu'ils peuvent lire sur les packagings et de leur donner les clés pour savoir analyser un aliment en fonction des besoins des chats et chiens d'aujourd'hui.



L'OUVERTURE DE NOS SITES À NOS AUTORITÉS DE CONTRÔLE

Depuis 2017, la Facco organise régulièrement des visites de site à destination des autorités nationales. Nous avons organisé la visite d'un site de fabrication de croquettes (Pro-Nutrition) et de 2 sites fabriquant des aliments humides (Mars Ernolesheim et Purina Aubigny). L'objectif est de montrer notre savoir-faire, la rigueur de nos plans de contrôle et l'application concrète de la réglementation nationale et européenne sur le terrain. Ces échanges sont également l'occasion de faire le point sur les dossiers en cours : étiquetage, biocarburants, oxyde d'éthylène, disponibilité des matières premières, export vers les pays tiers...

UN FILM INSTITUTIONNEL POUR RÉTABLIR CERTAINS FAITS

Début 2022, la Facco a sorti son film institutionnel pour rappeler sous forme de vidéo certains faits :

- La valorisation dans nos recettes de parties d'animaux déclarés sains après inspection des services vétérinaires.
- L'origine de nos matières premières.
- Les 39 usines produisant en France 80% des aliments nourrissant nos animaux familiers.

Ce film vient en complément des vrai-faux du petfood (VFP). Le succès est là, nous attaquons en 2023 la 4^{ème} saison des VFP avec pour toujours le même objectif : répondre aux idées préconçues. Si la nutrition en a été le fil conducteur, l'environnement sera le thème phare en 2023.

Vous retrouverez toutes ces informations et bien plus encore sur le nouveau site internet de la Facco.

Vers une meilleure connaissance de la population canine et féline et de leurs maîtres



LA FACCO, MEMBRE DU COMITÉ DE PILOTAGE DE L'OCAD

L'année dernière nous vous présentions, l'OCAD : l'Observatoire des Carnivores Domestiques. Structure pilotée par la DGAL et réunissant autour d'une même table les différentes parties prenantes liées autour du bien-être des animaux de compagnie (associations de protection animale, I-CAD, société centrale canine, ordre et syndicat vétérinaires, syndicats professionnels...) avec un objectif commun : lutter contre l'abandon des chiens et des chats. A la suite du premier avis du Centre National de Référence sur le bien-être animal (CNR BEA), les actions suivantes ont été établies :

- Définir le terme abandon.
- Obtenir une estimation précise du nombre de chiens et chats en France.
- Recenser le nombre de chats errants et définir la notion de chat libre.
- Recenser les motifs d'entrée et de sortie dans animaux en fourrière et en associations de protection animale.
- Analyser les liens entre l'errance animale, l'absence de stérilisation et le risque d'abandon.
- Sensibiliser à l'identification et à la stérilisation et trouver des financements pour les encourager.
- Analyser les abandons au niveau régional et local.
- Identifier et diffuser les bonnes pratiques d'accueil des animaux en refuge.

VERS LA CONSOLIDATION DE LA POPULATION CANINE

Si la Facco recense la population animale sur la base d'un sondage auprès d'un panel représentatif de la population française, l'I-CAD dénombre les individus identifiés. En 2022, nous avons continué de travailler ensemble sur la consolidation de la population canine en France et ainsi répondre à l'action n°2 de l'OCAD. La Facco a demandé au Dr Sébastien Lefebvre de l'aider dans cette action en l'intégrant dans ses recherches sur l'exploitation des 25 ans de données Kantar-Facco (voir synthèse des résultats pages 18-19). Nous espérons pouvoir affiner un modèle en 2023.

Afin de fournir des données à l'OCAD, la question de l'identification dans l'enquête Kantar-Facco sur le Parc des Animaux familiaux est dorénavant posée à chaque nouveau sondage.

L'ENQUÊTE PAFF KANTAR-FACCO SERA REFONDUE EN 2024

Ce travail d'exploitation des données a permis aussi de se questionner sur la méthodologie de l'enquête. Depuis sa création, dans les années 1990, elle est envoyée par courrier au panel Métascope de Kantar. Nous nous sommes aperçus que les moins de 45 ans répondaient de moins en moins à ce questionnaire depuis 10 ans. Il est donc temps de faire peau neuve ! Le défi consistera à garder la continuité entre la future étude 2024 et les précédentes afin de pouvoir continuer à comparer entre elles les différentes vagues.

LA FACCO A L'ORIGINE DE NOUVELLES DONNÉES SUR LE SURPOIDS DES CHIENS ET CHATS FRANÇAIS

En 2019, la Facco et ses experts se sont posés la question de la prévalence du surpoids chez les chiens et les chats. Les derniers chiffres en France dataient de 2006-2009. La Facco a ainsi sollicité les écoles vétérinaires de Toulouse et d'Alfort pour mener une enquête épidémiologique sur le surpoids et l'obésité. Objectif double, mettre à jour les données et déterminer les facteurs influençant le surpoids et l'obésité. Vous trouverez une synthèse de ces résultats en p20-21. Nous réfléchissons à la récurrence de cette enquête car sa valeur réside également dans le suivi de l'évolution des données. Nous espérons qu'elle marquera le début d'une longue série !





Planifier la transition écologique de l'industrie du petfood

CALCULER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS PRODUIT

La Commission souhaite que les consommateurs bénéficient de plus de clarté et de garanties sur les informations qui sont transmises afin que l'environnement puisse devenir un critère d'achat. Une directive européenne encadrant les allégations environnementales est prévue pour 2023. Elles devront être vérifiées de manière indépendante et étayées par des preuves scientifiques.

Le Product Environmental Footprint Category Rules-petfood (PEF-CR) désigne la méthodologie de calcul de l'empreinte environnementale des aliments pour chiens et chats. La Commission européenne a validé en 2018 le PEF-CR de notre industrie. Il est en cours d'actualisation.

Nous avons défendu l'utilisation nécessaire et suffisante du PEF pour le calcul de l'empreinte environnementale et justifier d'éventuelles allégations. Cependant, dans son dernier projet de texte, la Commission a décidé de ne pas en faire la principale méthode de justification. Il en est de même au niveau français. Bien que les modalités soient encore en cours de discussion, il semblerait que le PEF tel qu'il existe ne soit pas retenu comme méthode pour l'affichage environnemental institué par la Loi AGECE. A l'heure actuelle, cet affichage environnemental couvre les denrées alimentaires et exclue nos produits.

Nous suivons avec attention les avancées au niveau européen et français.

LES OBJECTIFS 3R (RÉDUCTION RÉEMPLOI ET RECYCLAGE) DE LA FACCO POUR SORTIR DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

La Loi AGECE invite à formaliser une feuille de route stratégique 3R par filière afin d'atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.

Conscient des enjeux, notre secteur a décidé de répondre à l'appel du gouvernement en s'engageant dans la mise en place de cette feuille de route. La stratégie 3R vise à déterminer les actions prioritaires et les mesures concrètes à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Notre objectif étant d'explorer les opportunités et contraintes,

les freins et leviers associés à la perspective de fin de mise en marché des emballages en plastique à usage unique en 2040. Pour ce projet, nous sommes accompagnés par Citéo+.

Nous avons recensé les quantités et types d'emballages que nous utilisons et leurs fonctionnalités, quel que soit le matériau utilisé. Près de 50% d'entre eux sont en plastiques. Ce projet est l'occasion pour nos adhérents d'échanger sur leurs bonnes pratiques afin de définir les axes de travail prioritaires.

Cette feuille de route sera finalisée fin mai 2023. Le challenge n'est pas simple : nos emballages doivent préserver le produit et garantir son intégrité tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de la durée de vie du produit.

VERS UNE HARMONISATION DES CONSIGNES DE TRI AU NIVEAU EUROPÉEN ?

La Directive européenne dite « PPWD » sur les emballages et déchets d'emballages devrait être remplacée par un règlement fin 2023. La proposition de règlement a été publiée le 30 novembre 2022. Les objectifs et délais donnés au niveau français par la loi AGEC ne sont pas les mêmes. Mais ils vont dans le même sens : réduction, réemploi, recyclage et incorporation de matières recyclées.

De plus, ce règlement proposerait la définition d'un emballage recyclable / conçu pour être recyclable et l'harmonisation des consignes de tri. Cette harmonisation au niveau européen est grandement attendue. Mais il s'agit d'un défi de taille tant les affichages, obligations, organisations du tri et du recyclage sont différents d'un état membre à un autre !

Au niveau français, le 9 septembre 2021 la proposition d'affichage Info-tri + Triman faite par les éco-organismes a été validée. Cependant, il est encore possible de vendre un produit avec l'ancienne info-tri, du moment que l'emballage ait été fabriqué avant le 9 septembre 2022, et acquis avant le 9 mars 2023. Ce nouvel affichage pourrait être amené à être à nouveau modifié avec ce futur règlement européen !



LA RÉGLEMENTATION S'ACCÉLÈRE ÉGALEMENT POUR RESTREINDRE L'UTILISATION DE SUBSTANCES INDÉSIRABLES DANS LES EMBALLAGES

L'arrêté du 13 avril 2022 précise les substances contenues dans les huiles minérales dont l'utilisation est interdite sur les emballages et pour les impressions à destination du public.

Un projet européen quant à lui vise à réglementer et restreindre les PFAS. Il s'agit de substances per - et polyfluoroalkylées, dites « polluants éternels » qui peuvent être présents dans les emballages alimentaires. Ce projet concernerait plus de 10000 substances !

UNE CRISE SUR L'ÉNERGIE EN 2022

Face aux risques de rationnement et de rupture de gaz et d'électricité, la Facco a participé à plusieurs réunions sur l'énergie au ministère de l'agriculture, avec les autres acteurs de la filière alimentaire.

Si de telles mesures devaient être imposées à notre secteur, nous serions contraints de diminuer notre production. A volume de production constant, si nous baissions la quantité de gaz, nous ne pourrions plus garantir la sécurité sanitaire de nos produits et respecter les critères temps/température réglementaires. Une diminution de notre consommation de gaz se traduirait automatiquement par un arrêt total ou partiel du site de fabrication. Dans ce cas de figure, la disponibilité des aliments pour animaux familiers sur le marché serait très fortement menacée.

Pour éviter d'arriver à un tel cas de figure, comme l'ensemble de la population et des industriels, la filière participe à l'effort commun. Un plan de sobriété énergétique a été établi pour nos adhérents. De plus, nos usines ont déjà considérablement investi dans de nouveaux équipements moins énergivores ou une meilleure isolation, ont retravaillé leur mix énergétique (électricité/gaz) et augmenté la part des énergies vertes (éolien, solaire, etc.). Ces 5 dernières années, la consommation de gaz a ainsi été réduite de 5 à 10% en fonction des sites et de leurs caractéristiques. Et ces investissements continuent !

2023, ANNÉE DE CRISE CLIMATIQUE ?

La sécheresse gagnant le territoire français, le chef de l'Etat a récemment appelé à un plan de sobriété sur l'eau.

A nouveau, la filière va s'unir afin de pouvoir répondre à cette demande et préserver les ressources en eau de la France. L'une des pistes envisagées sera la réutilisation des eaux usées et la mise en place d'un plan de réduction de notre consommation d'eau.

Une année marquée par le sceau de l'inflation

2022, UNE HAUSSE SANS PRÉCÉDENT DES COÛTS DE PRODUCTION

Guerre en Ukraine, Influenza aviaire, crises climatiques... 2022 a vu le coût de nos matières premières, des emballages, des transports et de l'énergie exploser.

Il est important de rappeler qu'une partie des hausses des coûts de production a été absorbée par les industriels. Si certains cours de matières premières ont vu leurs prix se détendre en fin d'année, ils restent encore élevés au regard des prix avant crise. D'autres en revanche, continuent sur un rythme haussier. Notre industrie est aussi très dépendante de l'énergie, malgré nos investissements permanents dans des équipements plus performants et plus respectueux de l'environnement. L'énergie nous permet de cuire nos produits mais surtout de garantir leur sécurité sanitaire. A volume de production constant, si nous baissions la quantité de gaz, nous ne pourrions pas garantir la sécurité sanitaire de nos produits et respecter les critères temps/température réglementaires.



ET EGALIM DANS TOUT CELA ?

L'année dernière, l'administration nous a confirmé que notre secteur était inclus dans le dispositif Egalim. Côté bilan, il a permis de prendre en compte l'augmentation des coûts des matières premières agricoles suite aux différentes crises. Le recours à un tiers de confiance a permis de justifier la nécessité des augmentations tarifaires. Cependant, Egalim ne prend pas en compte les autres hausses d'intrants auxquels le secteur a dû faire face : énergie, emballages, transport... Par ailleurs, nous avons assisté à une flambée des pénalités logistiques.

QUEL IMPACT D'EGALIM 3 POUR NOTRE INDUSTRIE ?

Après les Lois dites Egalim 1 et 2, le législateur a fait le constat d'un déséquilibre dans les relations commerciales entre les industriels de l'agroalimentaire et les enseignes de la grande distribution, qui ont lieu chaque année dans les box de négociation du 1^{er} décembre au 1^{er} mars. Egalim 3 veut rééquilibrer le rapport de force entre fournisseurs et grande distribution. Voici les principales avancées du texte :

- SRP (seuil de revente à perte) majoré à 10% maintenu jusqu'en 2025 et encadrement des promotions reconduit jusqu'en 2026.
- Plafonnement à 2% des pénalités logistiques.
- Application du droit français aux contrats négociés entre les fournisseurs et les enseignes de la grande distribution dès lors que les produits sont vendus en France.
- Extension du principe de non-négociabilité de la matière première agricole aux produits vendus sous marque de distributeur (MDD).
- Rappel que l'ensemble des matières premières doivent être prises en compte dans la clause de révision automatique des coûts, même si elles ne disposent pas d'un indicateur public.

Rendez-vous en 2024 pour vérifier l'efficacité de ces nouvelles mesures !

BIOCARBURANTS, LES DISCUSSIONS SONT TOUJOURS EN COURS

Tout au long de 2022, la Facco et la Fediaf, notre fédération européenne, ont sensibilisé les parlementaires européens et les différentes administrations sur l'utilisation de graisses animales de catégorie 3 pour produire des biocarburants. Elles sont une source d'énergie, donnent de l'appétence aux aliments et surtout fournissent des nutriments essentiels comme certains acides gras, que l'on ne retrouve pas, ou pas dans les mêmes proportions, dans les huiles végétales ou d'autres matières grasses. Elles sont donc indispensables à la fabrication d'aliments pour animaux familiers et ne sont pas substituables. Aujourd'hui, les textes réglementaires européens sur les énergies renouvelables, les carburants d'aviation et maritime durables sont en phase de trilogue. Nous demandons à ce qu'un

équilibre soit trouvé pour continuer à nourrir les animaux familiers tout en décarbonant le transport au sein de l'UE. Nous demandons à ce que seules les graisses animales ne convenant pas à l'alimentation humaine et animale, ou produites en excès, soient éligibles à l'utilisation de biocarburants, respectant ainsi le principe de la cascade et la hiérarchie des déchets. Ainsi, nous proposons :

- Les graisses animales C3 doivent être considérées comme des co-produits et non comme des déchets. En effet, celles-ci ont des débouchés industriels (alimentation animale, oléochimie), contrairement aux autres matières mentionnées par l'annexe IX de la directive RED (biodéchets, résidus...).
- Le principe « nourriture avant énergie » doit être appliqué, à l'instar des cultures vivrières et fourragères. Il doit surtout être érigé en impératif de durabilité économique car il serait contre-productif d'augmenter le coût des graisses C3 et par ricochet celui des aliments pour animaux familiers, alors même que la flambée du coût des intrants (matières premières, emballages, énergie) pèse déjà lourdement sur les consommateurs et les entreprises.
- Enfin, alors que le marché de l'aviation et des carburants maritimes durables se développent avec l'appui des politiques européennes et nationales, il est primordial de définir un cadre : exclusion du calcul des quotas de carburants durables ceux obtenus avec des graisses C3. En effet, l'impact sur le secteur des transports serait moindre, alors que l'impact de l'autorisation de ces graisses pour l'utilisation de biocarburants serait énorme pour les industries comme la nôtre qui en dépendent actuellement.

Aujourd'hui, nous essayons de faire entendre notre voix au niveau national. Une mission d'information sur le thème « le développement d'une filière de biocarburants, carburants synthétiques durables et hydrogène vert » est en cours au niveau du Sénat. Du côté du gouvernement, Agnès Pannier-Runacher, Clément Beaune et Roland Lescure ont lancé un groupe de travail pour favoriser le développement des carburants d'aviation durables et atteindre les objectifs fixés de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de décarbonation en 2050. La décarbonation ne doit pas se faire au détriment d'une alimentation saine, équilibrée et durable pour nos animaux de compagnie !

IAHP, VALORISER LES VOLAILLES ABATTUES PRÉVENTIVEMENT

En 2021 et 2022, la France a connu une épidémie d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) d'une ampleur sans précédent. Pour limiter la propagation, des abattages préventifs ont été effectués autour des foyers de contamination. La Facco et les autres acteurs de la filière viande et sous-produits animaux ont été sollicités fin 2022 pour penser au devenir de ces animaux. En effet, il s'agit d'animaux sains pouvant être valorisés en alimentation animale. Un travail de réflexion piloté par la DGAL s'est engagé sur les conditions d'abattage et les contraintes liées à leur utilisation. En effet, les matières d'origine animales que nous utilisons sont standardisées de manière à pouvoir fabriquer des aliments homogènes tout au long de l'année tant sur leur aspect, leur appétence ou leurs caractéristiques nutritionnelles. De même, l'export est une difficulté supplémentaire : certains pays tiers exigent que les animaux soient issus de pays ou de zones indemnes d'IAHP. Encore une fois, les adhérents de la Facco ont répondu présents et ses membres répondront présents en cas de crise en fonction de leurs capacités.

BREXIT, UNE HISTOIRE SANS FIN

Pour la quatrième fois depuis la sortie de l'UE du Royaume-Uni, les contrôles sanitaires en frontières britanniques ont été reportés. Prévus pour le 1er juillet 2022, les certificats sanitaires d'exportations de petfood depuis l'UE et les contrôles en postes de contrôle frontaliers sont repoussés à la fin 2023. Pour rappel, nous avons une action en cours avec le Bureau Export Pays Tiers de la DGAL qui s'est engagé de publier une fiche technique permettant la signature de ces certificats sanitaires par les autorités locales sans exiger d'analyses microbiologiques à chaque lot exporté.

ESB, LA FRANCE RECOUVRE SON STATUT NÉGLIGEABLE

En mai 2022, la France a recouvré son statut négligeable. Prochaine étape, s'assurer que tous les pays tiers ont pris en compte cette évolution afin de faciliter l'exportation de nos produits. Ce travail se fait en étroite collaboration avec FranceAgrimer et les experts du Bureau Pays Tiers de la DGAL.

LA FACCO ET SES ADHÉRENTS DEMANDENT UNE TVA À 5,5% POUR LES ALIMENTS DESTINÉS AUX ANIMAUX FAMILIERS

Dans le cadre du projet de Loi de finances 2023, la Facco et ses membres ont proposé un amendement pour baisser la TVA des aliments pour animaux de compagnie à 5.5%, contre 20% actuellement, comme pour les denrées alimentaires. Notre amendement a été rejeté par les sénateurs, malgré le support de 40 d'entre eux, car l'état a estimé la perte de revenus à 420 millions €. En 2023, l'une des missions du groupe de travail Affaires Publiques de la Facco sera de réfléchir à la meilleure approche pour redéposer cette demande dans le cadre du projet de Loi de finances pour 2024. Nous sommes convaincus que cette mesure est plus centrale que jamais, dans un contexte inflationniste, de perte de pouvoir d'achat, et alors que plus de la moitié des foyers français ont un animal de compagnie. Nous sommes persuadés qu'une telle mesure aiderait les ménages à faire face à l'inflation et limiterait le nombre d'abandons. Cette mesure profiterait également aux associations de protection animale dont l'alimentation est un des principaux postes de dépense.



25 ans de données sur nos chiens et chats : ce que l'étude Kantar/Facco révèle sur nos animaux familiers préférés !

En 2022, la Facco, VetAgro Sup et 5 adhérents (Affinity Petcare, Hill's Pet Nutrition, Pro-Nutrition, Nestlé Purina et Royal Canin) ont racheté les données brutes des études Kantar-Facco sur le parc des animaux familiers français. Des études effectuées tous les deux ans entre 1997 et 2022. Ces données permettent d'avoir un film fil rouge des tendances qui ont changé la vie de nos compagnons durant ces 2 dernières décennies.

COMMENT LA FRANCE EST DEVENUE LE PAYS DES CHATS !

DÉCRYPTAGE D'UN PHÉNOMÈNE CROISSANT

Aujourd'hui, 1 foyer sur 2 possède un animal familial. Deux grandes tendances ont émergé ces dernières années et plus particulièrement à partir des années 2010 : l'engouement des ménages pour les chats (1 foyer

sur 3 possède un chat) et l'avènement des «Pet Parents» pour les chiens. Les chats ont connu une entrée massive dans tous les ménages français, quels que soient l'âge des propriétaires (hormis chez les retraités) et leur catégorie socioprofessionnelle. Cependant, cette progression est plus importante chez les jeunes ménages (moins de 35 ans).

Du chien de famille au « pet parents »

Cette différence est encore plus marquée pour les chiens. En effet, chez les chiens, la possession est très liée à l'âge des propriétaires et a connu un renversement en 20 ans (figure 1). Dans les années 2000, les ménages d'une quarantaine d'années étaient ceux qui possédaient le plus de chien. Mais depuis le début des années 2010, ce sont les jeunes ménages (moins de 35 ans) qui ont pris le relais, les « Pet Parents ». De même, la catégorie socio-professionnelle influence la possession de chiens (figure 2). Les foyers en activité les plus modestes sont les premiers possesseurs (hors agriculteurs qui sont à environ 50-60% à posséder au moins un chien). Contrairement à ce que nous pourrions penser, les retraités sont, de loin, ceux qui possèdent le moins de chiens (15%).

Part des ménages avec un chien selon leur tranche d'âge

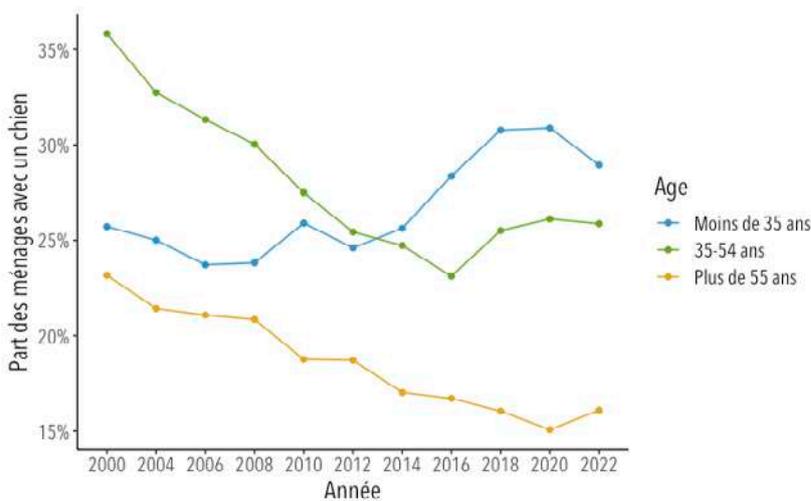


Figure 1

Part des ménages avec un chien selon leur catégorie socio-professionnelle

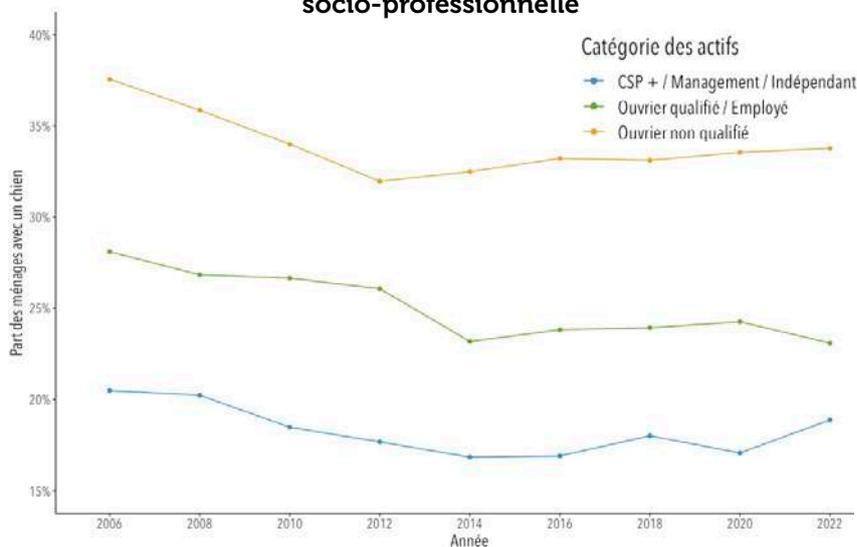


Figure 2





Du chat libre au chat de canapé

En parallèle de l'augmentation de la possession de chat, leur espérance de vie a aussi fortement augmenté, passant de 9,6 à 13,1 ans entre 2003 et 2022. Cette augmentation est principalement due à une forte baisse de la mortalité des chats lors des 8 premières années de vie, de 7,4% à 3,2% par an (Figure 3). C'est en région parisienne que les chats vivent le plus longtemps, gagnant pratiquement 3 ans d'espérance de vie par rapport au reste de la population. En comparaison, le taux de mortalité des chiens aux mêmes âges est en moyenne de 1,5%. De même que pour les chats, les chiens vivant dans une ville de moins de 2 000 habitants ont une espérance de vie moindre (3 ans de moins). De façon surprenante, cette augmentation de l'espérance de vie chez les chats n'est pas corrélée avec une augmentation de la médicalisation (en nombre de visite annuelle, le budget n'est pas évalué). À l'inverse, la stérilisation a fortement progressé sur cette période qui représentait respectivement 60 % et 72 % des femelles et des mâles en 2003 contre 85 % et 86 % en 2020. Les accidents de voiture étant l'une des principales causes de mortalité des chats, devons-nous voir un effet positif de la stérilisation sur cet état de fait ?

Évolution de l'espérance de survie des chats

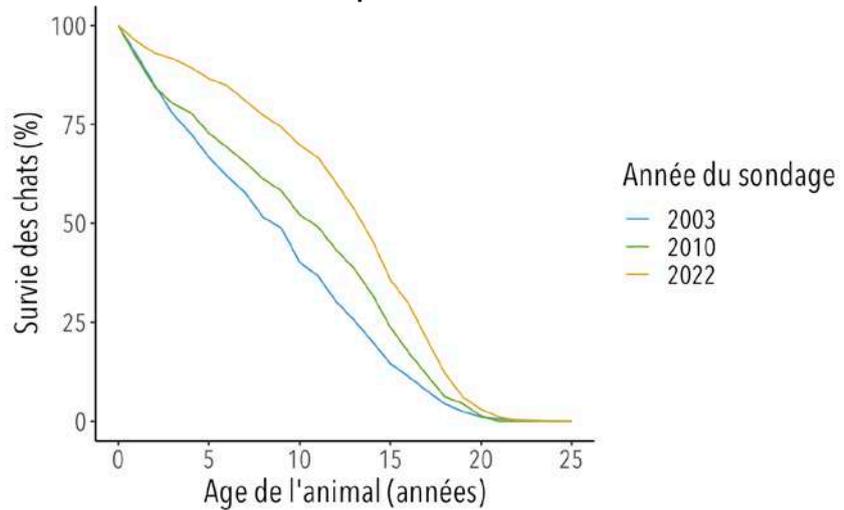


Figure 3

Dis-moi où tu achètes ton aliment et je te dirai quel animal tu possèdes

Autre fait marquant de cette étude est l'évolution des pratiques d'achat des aliments pour animaux de compagnie, notamment chez le chien. De 2003 à 2022, la part des GMS en tant que principal point de vente a reculé passant d'un peu moins de 75% à 50 % au profit d'internet et des magasins spécialisés, ce point est particulièrement vrai pour les jeunes chiens (moins de 3 ans) et pour les grands chiens.

Pour le chat, les achats d'aliments se font principalement en grande surface à plus de 75%, sans évolutions majeures.

La bi-nutrition, mode d'alimentation privilégié pour le chat

En 20 ans, la consommation de croquettes a doublé chez le chat au détriment de la pâtée seule. Aujourd'hui, la bi-nutrition, c'est-à-dire donner un aliment sec et un aliment humide à son animal, est le modèle d'alimentation retenu pour nourrir son chat. Cette pratique est encouragée par les vétérinaires pour s'assurer que le chat s'hydrate correctement. Ce dernier est réputé pour être un petit buveur, et un apport d'eau par l'alimentation permet de réduire le risque de problème urinaire. Tout comme pour le chat, l'achat de croquettes pour nourrir son chien a fortement augmenté au cours de ces 20 dernières années. La consommation d'aliments humides reste stable. Nous constatons que les propriétaires vont davantage proposer à leur animal âgé (>8 ans) un mélange croquettes et pâtée ou que pâtée pour faire plaisir à ce dernier. Cet engouement des maîtres pour les croquettes est lié au fait que ces derniers perçoivent la croquette comme le mode d'alimentation à favoriser pour la santé de leur animal. L'aliment humide étant perçu plus comme un aliment plaisir.

À l'avenir, il sera intéressant de voir comment les nouveaux adoptants qui sont nés avec les réseaux sociaux vont confirmer ou non les tendances de possession animale observées dans les années 2010.



Sébastien Lefebvre
Maître de conférences en alimentation et nutrition animale à VetAgroSup

Tout savoir sur le surpoids et l'obésité



TOUT CONNAÎTRE DU SURPOIDS ET DE L'OBÉSITÉ CHEZ LES CHIENS

Résumé de l'étude épidémiologique sur le surpoids et l'amyotrophie chez 309 chiens sains en France dans les écoles vétérinaires de Maisons-Alfort et de Toulouse

L'obésité chez le chien, un mal moderne ?

L'obésité génère chez le chien une diminution de l'espérance de vie et favorise de nombreuses maladies. En effet, un chien à poids optimal vit plus longtemps et en meilleure santé qu'un chien en surpoids. A l'heure actuelle, les enquêtes montrent une grande disparité de la prévalence du surpoids selon le pays (par exemple 20,5% au Danemark en 2019 [1] et 40,5% au Brésil en 2020 [2]). La gestion du surpoids pouvant être compliquée chez le chien, il est préférable d'identifier les facteurs de risque de surpoids, afin de prévenir sa survenue. Les facteurs de risques déjà identifiés comprenaient le sexe, la stérilisation, l'alimentation (manger une alimentation humide, recevoir des friandises et restes de table) et son mode de distribution (une distribution unique ou en deux repas par jour selon les études), l'âge des propriétaires et leur état d'embonpoint. Récemment, deux études ont porté sur la perception des propriétaires de l'état corporel

de leur chien, montrant une bonne corrélation entre la note d'état corporel établie par le propriétaire et un clinicien expérimenté [2,3].

Une enquête épidémiologique pour dresser l'état des lieux

Un questionnaire standardisé comportant 77 questions relatives à l'environnement, le mode de vie et l'alimentation de leur chien a été rempli par des propriétaires venus en consultation de médecine préventive entre 2020 et 2022, à l'ENVA et à l'ENVT. Lors de la consultation, un vétérinaire évaluait le score corporel, qui permet d'évaluer la masse grasseuse de l'animal par la palpation de son corps, et la masse musculaire par palpation de la tête, des épaules, du dos et des cuisses.

Au total, 309 chiens en bonne santé de plus d'un an ont été inclus dans cette étude. Les propriétaires présentant des chiens en médecine préventive étaient d'âge moyen, 38% ont entre 26 et 40 ans. La population des chiens était jeune, avec 77% des chiens entre un et quatre ans. Pour le score corporel, 55% des chiens étaient à leur poids optimal, 8% en sous poids et 37% en surpoids ou obèse, avec 3% obèses. A l'inverse des travaux publiés, 72% des propriétaires de chiens en surpoids ne le réalisaient pas et 31% de ceux qui trouvaient leur chien « un peu gros » ne souhaitaient pas le faire maigrir.

Des résultats alignés avec la littérature scientifique

Après traitement statistique des questionnaires, 3 facteurs ont été identifiés comme expliquant

significativement le surpoids :

- Les chiens seniors,
- Être une femelle,
- Être glouton.

A l'inverse, le fait d'être un chien berger ou de manger des croquettes de qualité vétérinaire semblent être des facteurs limitant ce risque.

Pour la perte de masse musculaire, seuls deux facteurs influençant ont été identifiés : le surpoids comme facteur de risque et la stérilisation comme facteur protecteur, ce qui semble paradoxal.

La prévalence du surpoids et de l'obésité chez le chien en France (37% avec 3% de chiens obèses) se situe donc entre celle du Danemark (20,5%) [1] et du Brésil (40,5%) [2]. Cette étude, tout comme celle menée au Danemark, ciblait des chiens médicalisés, contrairement à celle menée au Brésil chez des chiens de compagnie sélectionnés aléatoirement. Les conseils des vétérinaires sembleraient donc avoir un impact positif sur la condition physique du chien.

Références : [1] Bjørnvad et al. (2019) *Prev Vet Med.* 170:104730 [2] Porsani et al. (2020) *Sci Rep.* 10(1):14082 [3] Webb et al. (2020) *Prev Vet Med*

Résumé de l'étude Facco dans les écoles vétérinaires de Maisons-Alfort et de Toulouse. Ce travail a été présenté au congrès de l'ESVCN à Bâle au mois de Septembre 2022, sous le titre :

Epidemiology of overweight and amyotrophy in 309 healthy dogs in France

Blanchard T.¹, Roche M.¹, Banuls D.¹, Fantinati M.², Bynens A.³, Meunier M.², Djerene M.³, Dos Santos N.³, Hoummady S.³, Rouch-Buck P.¹, Priymenko N.^{1,4}

¹ENVT, 23 chemin des Capelles, 31300 Toulouse, France ; ²Hill's Pet Nutrition, 955 route des Lucioles, 06904 Sophia Antipolis, France ; ³ENVA, 7 Av. du Général de Gaulle, 94700 Maisons-Alfort, France ; ⁴TOXALIM, Université de Toulouse, INRAE, ENVT, INP-EIP, UPS, 31076 Toulouse, France ; ⁵Facco, 46 boulevard de Magenta, 75010 Paris



L'OBÉSITÉ A-T-ELLE PROGRESSÉE CHEZ LES CHATS DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000 ?

Résumé de l'étude épidémiologique sur le surpoids et l'amyotrophie chez 322 chats sains en France dans les écoles vétérinaires de Maisons-Alfort et de Toulouse

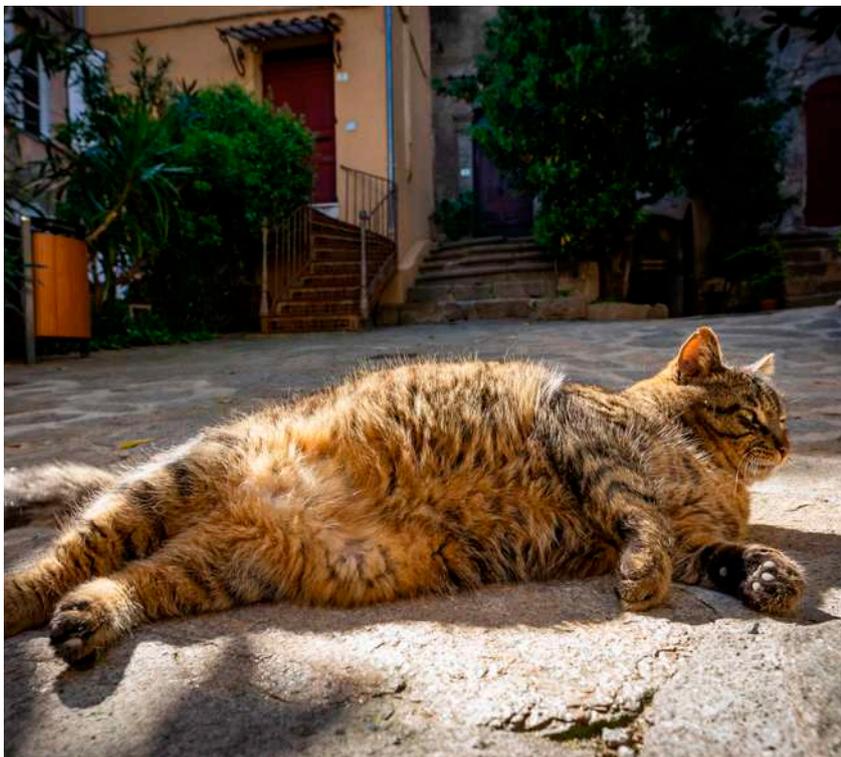
Des données vieilles de plus de 10 ans

Les vétérinaires sont engagés depuis plus de vingt ans contre l'obésité des animaux domestiques. Le chat, en particulier, est un animal devenu à risque. Le plus souvent il est stérilisé et reste en appartement/maison sans avoir accès librement à l'extérieur. Or, l'obésité est associée à une espérance de vie plus courte chez les chats [1]. Les derniers résultats publiés datant de plus de 10 ans, la Facco a sollicité les écoles vétérinaires de Toulouse et d'Alfort pour mener une enquête épidémiologique sur le surpoids et l'obésité. Objectif double, mettre à jour les données et les comparer aux résultats obtenus par Colliard et al. (2009)[3] et déterminer les facteurs influençant le surpoids et l'obésité.

Comprendre l'impact de l'alimentation sur la santé des chats

Ainsi, outre le poids et le score corporel, qui permet d'évaluer la masse grasseuse de l'animal après la palpation de son corps, l'ensemble des facteurs potentiellement explicatifs ont été collectés, à savoir le sexe, le statut de stérilisation, le mode de vie, le type de régime alimentaire, les interactions sociales avec d'autres animaux et la personnalité du propriétaire [2]...

Un questionnaire de 83 questions a été spécialement conçu pour cette enquête. Ce document a été proposé à l'ensemble des possesseurs de chats sains de plus de 10 mois qui se sont présentés avec leur animal en consultation de médecine préventive, soit à l'École Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort (ENVA), soit à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT), entre 2020 et 2022. Ces questions portaient sur l'environnement, le mode de vie et l'alimentation du chat, notamment le type d'alimentation (adulte, senior, « light » ou sans céréale)... Lors de la consultation, le vétérinaire a évalué la note d'état corporel et la masse



musculaire [4] par palpation de la tête, des épaules, du dos et des cuisses.

Au total, 322 questionnaires ont été correctement remplis.

Des résultats plutôt positifs

Les propriétaires qui ont accepté de rentrer dans l'étude étaient jeunes, (63% d'entre-eux âgés de 18 à 25 ans). Soixante-seize pour cent des chats avaient moins de trois ans et, en ce qui concerne l'état corporel, 45% étaient à leur poids idéal, 10% en sous-poids, 45% en surpoids ou obèses, avec 3% d'obèses. Lors de cette étude, il est apparu que plus d'un tiers des propriétaires sous-estimait la condition physique de leur compagnon. Certains maîtres pensaient leur chat svelte alors qu'il était en surpoids. Les chats étaient bien médicalisés et 75% étaient stérilisés. Après traitement statistique des questionnaires, trois facteurs ont été identifiés comme causes significatives de surpoids :

- L'âge (> 11 ans),
- La sédentarité,
- La consommation d'un aliment « light » ou d'un aliment sans céréale.

Les résultats concernant la masse musculaire de l'animal ont montré que deux facteurs sont statistiquement corrélés à une perte de masse musculaire, le surpoids et la stérilisation.

Par rapport à l'étude réalisée à l'ENVA en 2009 sur 385 chats [3], la prévalence de l'obésité est passée

de 7,8 à 3%, ceci pourrait s'expliquer par l'impact des campagnes de sensibilisation. Manger des croquettes « light » est associé au surpoids mais ces croquettes sont souvent distribuées à des chats à risque ou déjà en surpoids. Cette étude montre également qu'une alimentation sans céréales augmente significativement le risque de surpoids. Attention, cette affirmation doit être relativisée compte tenu du faible nombre (huit) de chats dans cette catégorie. Une étude avec une population plus large permettrait de confirmer ou d'infirmer ce résultat.

Références : [1] Teng et al. (2018) J Feline Med Surg (12):1110-1118; [2] Mur et al. (2019) Front Vet Sci. 6:266 ; [3] Colliard et al. (2009) J Feline Med Surg. (2):135-40 ; [4] Fantinati (2019) ESVCN Congress, Turin.

Résumé de l'étude Facco dans les écoles vétérinaires de Maisons-Alfort et de Toulouse. Ce travail a été présenté au congrès de l'ESVCN à Bâle au mois de Septembre 2022, sous le titre :

Epidemiology of overweight and amyotrophy in 322 healthy cats in France

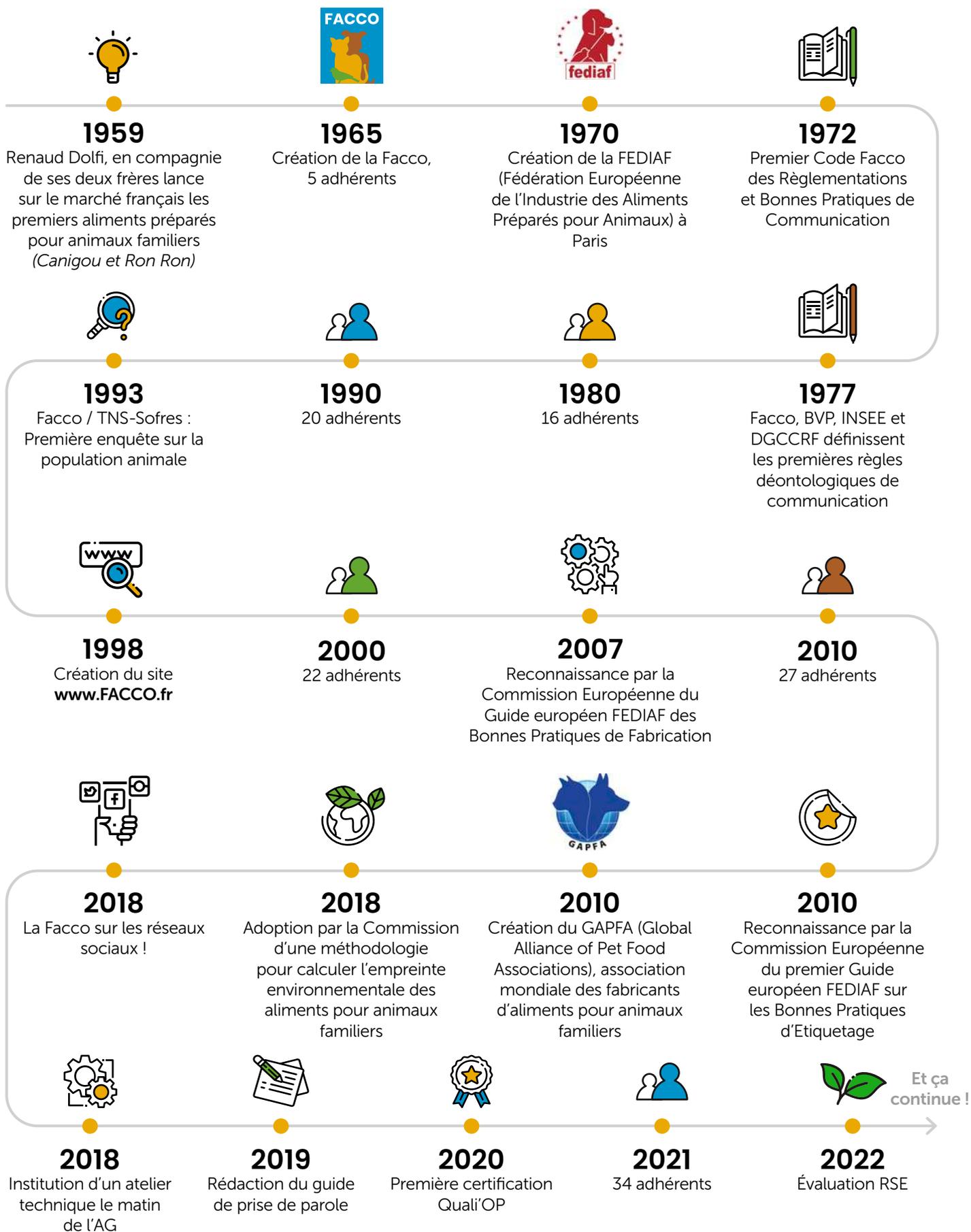
Blanchard T.¹, Banuls D.¹, Roche M.¹, Fantinati M.², Bynens A.³, Meunier M.², Djerene M.³, Dos Santos N.³, Hoummady S.³, Rouch-Buck P.¹, Priymenko N.^{1,4}

¹ENVT, 24 chemin des Capelles, 31300 Toulouse, France ; ²Hill's Pet Nutrition, 955 route des Lucioles, 06904 Sophia Antipolis, France ; ³ENVA, 7 Av. du Général de Gaulle, 94700 Maisons-Alfort, France ; ⁴ TOXALIM, Université de Toulouse, INRAE, ENVT, INP-EIP, UPS, 31076



Nathalie Priymenko
Professeure de nutrition clinique à l'ENVT

Une histoire qui en dit long !



Gouvernance

La Facco se compose d'un Conseil d'Administration, **organe décisionnel**, de 4 Comités qui en émanent et lui **rapportent les travaux réalisés**, et d'un Secrétariat qui **appuie ces instances** en apportant un **support technique et logistique** pour assurer la prise de décisions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION & LES MEMBRES DU BUREAU 2021/2023

Les **décisions et orientations stratégiques de l'industrie** sont prises par le Conseil d'Administration. Il se réunit 3 fois par an et est renouvelé tous les 2 ans. Il peut compter jusqu'à 12 membres. Il est **doté d'un Bureau** comprenant le Président de la Facco, les 2 vice-présidents et le Trésorier. **Il rapporte ses décisions à l'Assemblée Générale annuelle.**



Christophe Carlier
Royal Canin,
Président de la Facco



Isabelle Taillandier
Nestlé Purina Petcare COF,
Vice-Présidente de la Facco



Romain Dumas
Mars PF France,
Vice-Président de la Facco



Jean-Charles Duquesne
La Normandise,
Trésorier de la Facco



Philippe Domptail
Virbac Nutrition,
Administrateur de la Facco



Yannick Gueho
Sopral,
Administrateur de la Facco



Michel Guiot
United Petfood France,
Administrateur de la Facco



Jean-Michel Laffargue
Hill's Pet Nutrition France,
Administrateur de la Facco



Valérie Le Graët
Fidèle,
Administrateur de la Facco



Nicolas Ouziel
Affinity PetCare,
Administrateur de la Facco



Jérôme Tixier
Vitakraft,
Administrateur de la Facco

Organisation

LES COMITÉS

Ils sont chacun présidés et vice-présidés par un **membre élu**. Ils sont créés par décision du Conseil d'Administration pour **traiter des sujets d'importance de l'industrie**. Ils rapportent l'état d'avancement des travaux menés par les experts qui les composent 3 fois par an au Conseil et à l'Assemblée Générale annuelle.



Comité Technique
présidé par
Pierre Jaouen (Sopral)



Comité Matières Premières & Commerce International
présidé par
Cathy Sabatier (Royal Canin)



Aurélie Bynens
Déléguée Générale
de la Facco



Stéphanie Roux
Chargée de mission
de la Facco



Comité Environnement
présidé par
Jean-Michel Laffargue
(Hill's Pet Nutrition France)



Comité Communication
animé par
Frédéric Geoffroy (Facco)



Frédéric Geoffroy
DirCom de la Facco

LE SECRÉTARIAT DE LA FACCO

Le Secrétariat **apporte un support technique et logistique** au Conseil d'Administration et aux Comités pour **assurer la prise de décisions et leur bonne exécution**. Il représente la Facco auprès des différentes parties prenantes.

Les 34 sociétés membres de la Facco



A.T.M. PETFOOD
49160 LONGUE
JUMELLES



**AFFINITY PETCARE
FRANCE**
92130 ISSY-LES-
MOULINEAUX

ALFAPROD

ALFAPROD
80200 PERONNE



C&D FOODS FRANCE
62200 BOULOGNE
SUR MER



CODICO SAS
81240 SAINT AMANS
VALTORET



**DECHRA VETERINARY
PRODUCT**
78180 MONTIGNY
LE BRETONNEUX



**DEUERER PETCARE
FRANCE**
47300 VILLENEUVE
SUR LOT



FARMINA
77230 VILLENEUVE
SOUS DAMMARTIN



FIDELE S.A.
22200 GUINGUAMP



HAMIFORM
56800 PLOERMEL



**HILLS PET
NUTRITION SNC**
06560 VALBONNE
SOPHIA-ANTIPOLIS



LDCA
81100 CASTRES



MANE
56530 QUEVEN



MARS PF France
45550 SAINT DENIS-
DE-L'HOTEL



**NATURA PLUS ULTRA
PET FOOD**
47310 ESTILLAC



**NESTLÉ PURINA PETCARE
COF SAS**
92130 ISSY-LES-
MOULINEAUX



**NORMANDISE
PET FOOD**
14500 VIRE NORMANDIE



NUTRISCIENCES
47310 SAINTE COLOMBE
EN BRUILHOIS



PETFOOD RUN
97861 SAINT PAUL



PPF
69006 LYON



PURE SALMON
62200 BOULOGNE-
SUR-MER



RIGA
59223 RONCQ



ROYAL CANIN
30470 AIMARGUES



SAGA NUTRITION
63120 COURPIERE



SAUVALE PRODUCTION
53200 CHÂTEAU-
GONTIER



SOPRAL
35577 CESSON SEVIGNE



SPECTRUM BRANDS
92800 PUTEAUX



SYMRISE PET FOOD
56250 ELVEN



SYNERGIE PROD
49450 SEVREMOINE



**UNITED PETFOOD
France**
62126 WIMILLE



VERNON PIERRE SAS
41120 OUCHAMPS
-LE CONTROIS EN
SOLOGNE



VETINNOV
11400 CASTELNAUDARY



VIRBAC NUTRITION
30600 VAUVERT



VITAKRAFT
91680 BRUYERES
LE CHATEL

39 usines implantées partout en France



A.T.M. PETFOOD 49160 LONGUE JUMELLES

AFFINITY PETCARE

41330 LA CHAPELLE-VENDÔMOISE

ALFAPROD 80200 PERONNE

C&D RUE MONTEBELLO 62200 BOULOGNE SUR MER / RUE DE NEMOURS 62200 BOULOGNE SUR MER

CODICO SAS 81240 SAINT AMANS VALTORET

DEUERER PETCARE FRANCE

47300 VILLENEUVE SUR LOT

FIDELE S.A. 22200 GINGUAMP

HAMIFORM 56800 PLOERMEL

MANE 56530 QUEVEN

MARS PF FRANCE 67120 ERNOLSHEIM BRUCH / 45550 SAINT DENIS-DE-L'HOTEL

NATURA PLUS ULTRA PET FOOD

47310 ESTILLAC

NESTLÉ PURINA PETCARE FRANCE SAS

80800 AUBIGNY / 62140 MARCONNELLE 27290 MONTFORT SUR RISLE / 29300 QUIMPERLÉ / 42340 VEAUCHE

NORMANDISE PET FOOD

14500 VIRE NORMANDIE

NUTRISCIENCES 47310 SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS

PETFOOD RUN 97861 SAINT PAUL

PURE SALMON 62200 BOULOGNE-SUR-MER

RIGA 59960 NEUVILLE EN FERRAI / 59223 RONCQ

ROYAL CANIN 30470 AIMARGUES / 59258 LES RUES DES VIGNES

SAGA NUTRITION 63120 COURPIERE

SAUVALE PRODUCTION

53200 CHÂTEAU-GONTIER

SOPRAL 35470 PLÉCHÂTEL

SYMRISE PET FOOD 56250 ELVEN

SYNERGIE PROD 49450 SEVREMOINE

UNITED PETFOOD FRANCE 85140 SAINT MARTIN DESNOYERS / 77650 SAINTE COLOMBE / 62126 WIMILLE / 03400 YZEURE

UPB 16600 MORNAC

VERNON PIERRE SAS 41120 OUCHAMPS LE CONTROIS EN SOLOGNE

VETINNOV 11400 CASTELNAUDARY

VIRBAC NUTRITION 30600 VAUVERT

COMMUNICATION

Bilan 2022

RELATIONS PRESSE

5 **+156**

Communiqués de presse

Articles obtenus

2

Points presse

+1,24 M€

Somme de l'EAE

LES VRAIS-FAUX DU PETFOOD

6 films diffusés sur les médias sociaux



FILM INSTITUTIONNEL

Diffusé le 26 janvier 2022



NEWSLETTERS

Newsletter interne 6N°,
Newsletter externe 3N°,
Bulletin de veille 3N°,
diffusés à nos contacts
internes et externes

MOTION DESIGN

3 vidéos produites



LINKEDIN

+38000

impressions sur le profil d'Aurélie Bynens

+23000

impressions sur la page de la Facco

FÉDÉRATION DES FABRICANTS D'ALIMENTS POUR CHIENS, CHATS, OISEAUX ET AUTRES ANIMAUX FAMILIERS

Créée en 1965, la FACCO est la Fédération des producteurs d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux, poissons et petits mammifères. Elle rassemble à ce jour 34 sociétés nationales, soit 98 % du volume de petfood produit en France, pour un CA de +3 milliards d'euros.
La FACCO est l'interlocuteur référent des pouvoirs publics et institutions françaises.
Elle agit dans ses champs de compétences afin de



SITE INTERNET

28500 utilisateurs annuels

RAPPORT ANNUEL 2022

Diffusé le 19 mai 2022



Un environnement réglementaire de plus en plus complexe



Aurélie Bynens

*Déléguée Générale
de la FACCO*

Avant de rédiger cette chronique, j'ai relu celle que j'avais écrite en 2021 pour y trouver un peu d'inspiration. Le départ de Benjamin l'année dernière m'avait épargné cet exercice de style ! Nous nous posons la question de savoir si l'engouement des français pour acquérir un animal de compagnie perdurerait.

Aujourd'hui, il semblerait que l'inflation ait mis leur projet d'adoption en attente. De même, il s'agirait de la première raison invoquée lors d'abandon auprès des associations de protection animale. Ainsi, en 2023, nous continuerons de demander la réduction du taux de TVA à 5.5% pour les aliments pour animaux de compagnie au lieu de 20% afin d'aider les propriétaires, soit un foyer français sur deux.

En 2021, nous nous posons également la question de la disponibilité des matières premières et de nos intrants. Le sujet est malheureusement toujours d'actualité : l'influenza aviaire sévit toujours et nos espoirs reposent cet automne sur la vaccination des

volailles ; la guerre en Ukraine a bouleversé le marché des céréales et celui de l'énergie.

Côté biocarburant, nous voyons apparaître une dualité entre souveraineté alimentaire et décarbonation des transports, conséquence directe de la guerre. La tentation est grande d'utiliser les graisses animales de catégorie 3 pour réduire notre dépendance au pétrole et au gaz russe.

Depuis maintenant plus de 2 ans, la Facco et la Fediaf se mobilisent pour sensibiliser le monde politique sur les conséquences d'une telle libéralisation. Nous continuerons ce travail en 2023 d'autant plus nécessaire qu'une mission sénatoriale est en cours et que les ministères en charge de l'environnement, du transport et de l'industrie ont lancé un groupe de travail sur les carburants d'aviation durables. Dans ma précédente chronique, je vous indiquais que les prochaines années seraient marquées par l'impact de l'environnement sur nos méthodes de travail. Ainsi la Facco et ses experts ont initié un groupe de travail pour définir une feuille de route stratégique 3R qui sera publiée au plus tard quelques jours après cette AG. En parallèle, nous avons travaillé sur un plan de sobriété énergétique.

En 2023, nous avons lancé un groupe de travail pour définir un plan pour économiser l'eau et rédiger des lignes directrices pour la réutilisation des eaux usées dans notre industrie. Les résultats seront très certainement repris dans notre prochain chantier : l'analyse du potentiel de décarbonation de notre secteur.

Côté UE, nous espérons que la mise en place d'un règlement sur les emballages aboutira à une consigne de tri unique au sein de l'UE. Les allégations environnementales seront bientôt encadrées pour éviter le greenwashing. Comme vous l'avez lu dans ce rapport, la France a déjà pris des mesures pour lutter contre l'écoblanchiment. Il est désolant de voir remettre en question les méthodes de calcul de l'empreinte environnementale, d'autant plus que la Commission Européenne a demandé à différents secteurs industriels de se lancer dans l'aventure pour faire un test grandeur nature et récolter des données. Ces projets nécessitent beaucoup de temps et d'argent. Certes, tout n'est pas parfait mais la perfection existe-t-elle ? Malheureusement, ce n'est pas le seul couac européen. Un changement de statut et, potentiellement, nous ne pouvons plus importer de vitamine D3 de Chine alors que nous sommes dépendants. La réglementation devient de plus en plus complexe et transverse.

Les prochaines années seront marquées par l'impact de l'environnement sur nos méthodes de travail.

2023 verra poindre des débats autour de l'industrie verte et des données extra-financières pour faciliter la transition vers une économie durable. C'est pourquoi nous avons pris la décision d'adhérer à l'ANIA afin de nous aider à appréhender au mieux ses futurs enjeux et de faire porter davantage notre voix. Aujourd'hui, plus que jamais, il est nécessaire d'avoir des fédérations nationales et européennes fortes pour que les textes qui nous sont applicables soient justes et proportionnés.



CHARTRE D'ENGAGEMENTS

ADHÉRENTS À LA FACCO NOUS NOUS ENGAGEONS
POUR L'EXIGENCE ET L'EXCELLENCE !

DES ALIMENTS SÛRS.

- **Nous nous engageons** pour la réalisation de formulations basées sur des données scientifiques pour le respect des besoins nutritionnels de l'animal.
- **Nous nous engageons** pour la création de produits de qualité qui respectent les normes de sécurité sanitaire, françaises et européennes.

UNE INFORMATION ACCESSIBLE.

- **Nous nous engageons** au respect des guides et code de bonnes pratiques FEDIAF dont l'engagement va au-delà de la réglementation UE.
- **Nous nous engageons** pour être un organe de référence à l'écoute, pour guider et accompagner les propriétaires d'animaux de compagnie.
- **Nous nous engageons** à mettre une information accessible à tous via www.facco.fr et nos réseaux sociaux.

UNE DÉMARCHE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT.

- **Nous nous engageons** à valoriser les matières premières non consommées dans l'alimentation humaine.
- **Nous nous engageons** à mettre la protection de l'environnement au coeur de nos réflexions, en instaurant des pratiques responsables et durables communes.
- **Nous nous engageons** à ce que nos aliments ne soient pas élaborés avec des matières issues d'espèces protégées.

UN BIEN-ÊTRE PARTAGÉ !

- Nous sommes tous soucieux du **bien-être animal**.
- Nous respectons l'animal, sa **bonne santé** et son bien-être.



Contactez-nous !

01 48 03 29 11
facco@facco.fr

Suivez nous sur :



FACCO.fr

FÉDÉRATION DES FABRICANTS D'ALIMENTS POUR CHIENS, CHATS, OISEAUX ET AUTRES ANIMAUX FAMILIERS.